

Délibération N° :
2023/018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 24 mars 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Marcel d'Urfé, le 30 mars 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : COMPAGNAT Michel, MONAT Pascale.

Absents excusés : BATTANDIER Maud, CHABRIER Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : MAISON DES SERVICES /MODIFICATION DU MARCHE LOT N°2 ET 4 :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Il est nécessaire d'envisager une modification du marché relatif à la conversion de l'ancien EHPAD en maison des services pour prendre en considération plusieurs éléments :

1/ Le retrait de la prestation de dépose de menuiseries au lot n° 2 : désamiantage pour les intégrer au lot n° 4 : menuiseries extérieures bois.

2/ La mise à jour du montant de marché du lot N°4 suite à une erreur de chiffrage par le titulaire du marché.

Détail des modifications proposées :

	Modification du marché	Montant HT
Lot N° 2 : Désamiantage	Moins-value	- 9 097,39€
Lot N° 4 : Menuiseries extérieures bois	Plus-value	+16 500.00€
Total	Plus-value	+7 402.61€

Suite à l'exposé de M. le Président,



Le Conseil Communautaire,

Par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Article premier : VALIDE ces modifications ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer toutes les pièces à intervenir en lien avec cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 30 mars 2023
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 5 avril 2023

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 042-244200820-20230330-DE_2023_018-DE